

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 18 Juin

LA RÉFORME ADMINISTRATIVE

L'honorable M. Méline a réveillé de son long sommeil la commission de décentralisation. Celle-ci justifiera la confiance du gouvernement en menant rapidement à bien les réformes qu'elle a préparées.

Ce ne sont pas les projets qui manquent : il y a cinquante ans qu'on disserte sur les conseils cantonnaux ou le groupement des départements en régions. Nous ne croyons pas actuellement à la possibilité de refaire la carte administrative de la France. Point d'organes nouveaux sans un budget : le canton n'aurait de vie que celle qu'il emprunterait aux communes ; la région ne pourrait se former qu'en absorbant les départements. Le remède au morcellement et à l'atonie des petites communes est dans la pratique de la loi sur les syndicats ; c'est-à-dire de l'association spontanée et facultative, en vue d'objets déterminés, et c'est en se syndiquant que les départements arriveront à créer et à entretenir des œuvres régionales de voirie, d'assistance ou d'enseignement qu'ils n'osent entreprendre faute de ressources.

Le cercle dans lequel se meuvent les corps élus est trop étroit. On peut — pour l'élargir — transférer aux conseils généraux certaines recettes d'Etat, comme le principal de l'impôt foncier et certaines dépenses équivalentes comme les routes nationales. Pourquoi ne pas débarrasser le Parlement à leur profit de la plupart des lois d'intérêt local ? Quant aux Conseils municipaux ils ne demandent qu'un peu plus de jeu dans le vote de leurs budgets.

Le principal n'est pas de faire de grandes lois sonores, mais de simplifier et d'accélérer les affaires. Le travail de l'usine nationale a besoin d'être mieux réparti entre les agents et l'exécution depuis le maire jus-

qu'au chef de l'Etat. La France est une vaste armoire divisée en compartiments. Les tiroirs du haut — je veux dire les ministères, sont encombrés. — Les tiroirs du bas : départements, arrondissements, communes, sont vides. Quand on aura dégagé le compartiment supérieur et déconcentré les dossiers, il ne restera plus qu'à les distribuer entre les agents locaux, sauf à supprimer ceux où le contrôle du pouvoir central est inutile.

La Commission a commencé l'échenillage des ministères. Des bureaux de Paris, elle descendra dans ceux des préfectures et des sous-préfectures où les inspecteurs des finances lui préparent sa tâche. On comprendra alors la nécessité d'étendre la compétence des préfets et des sous-préfets en matière de taxe, d'emprunts communaux, de nomination aux emplois inférieurs. Ces réformes peuvent se faire tantôt par des lois, souvent par des décrets et par des circulaires d'élargissement. Les fonctionnaires républicains sauront les féconder en devenant les conseillers accessibles et familiers de leurs administrés, en réunissant leurs élus.

En 1871 et en 1884, la République a fait deux lois libérales sur le département et sur la commune. Il lui reste pour compléter son œuvre — à relâcher les liens de la bureaucratie qui nous étouffe. L'atonie à la base vient de l'encombrement au sommet. Une nation n'est pas souveraine parce qu'elle a l'étiquette républicaine : l'esprit d'initiative et le goût des affaires locales sont à la fois la condition et la sauvegarde de la liberté.

FERDINAND DREYFUS.

INFORMATIONS

Sénat

Le Sénat discute la suite de la loi sur la réforme des boissons.

M. Morel combat le projet comme injuste, inefficace et dangereux.

ils ne sont pas revenus et les légères croix de bois de leurs tombes jalonnent la terre étrangère.

Ils sont là, sur ce grand bâtiment qui s'en va, plusieurs centaines tous jeunes, pleins de vie, brûlant de noble courage et de généreuse ardeur, rêvant de gloire et de batailles.

Seront-ils plus heureux que leurs devanciers ? Reviendront-ils jamais ?

Cependant le grand navire s'éloigne et gagne le large. Les yeux de la foule se rivent sur le transport qui diminue à chaque tour de son hélice et ne sera bientôt qu'un point noir sur l'eau bleue qui moutonne.

Maintenant les chapeaux s'agitent, les mouchoirs volent au bout des mains que les braves soldats serraient, encore tout à l'heure.

Penchés en avant, cherchant à distinguer dans la foule qui se brouille et se confond avec le panorama, à mesure que l'éloignement augmente, le père, la mère ou l'ami qui les ont accompagnés jusqu'à bord, ils répondent à ces derniers signaux du geste et de la voix, comme si le flot qui allait battre la rive pouvait y porter leurs paroles.

Mais la terre fut rapidement ; maintenant une ligne confuse, qui s'enfonce un peu plus à chaque minute dans l'épaisseur du brouillard, indique seule les côtes de France, la patrie qui s'efface et disparaît à l'horizon.

Savreux est toujours à son poste à l'arrière, indifférent à cet effacement de la foule où il n'y avait personne à son intention.

Pour lui, c'est plus que la patrie qui s'en va, c'est le passé tout entier qui est mort, c'est l'inconnu d'une vie à refaire qui commence.

Il voudrait l'oublier tout ce passé qui est mort, mais

Chambre des députés

La Chambre continue la discussion du projet de loi sur le travail des femmes et des enfants dans l'industrie.

M. Dron rapporteur, réfute la critique du projet.

L'impôt sur la rente

On espère que les deux Chambres, fût-ce au prix d'une prolongation de la session parlementaire au delà du 14 juillet, se mettront d'accord sur le projet Cochery qui serait promulgué comme loi avant la réunion des Conseils généraux.

L'admission des blés

Dans une réunion tenue mardi, sous la présidence de M. Méline, président du conseil, ministre de l'agriculture, la commission permanente du conseil supérieur de l'agriculture a adopté les conclusions suivantes relatives au régime de l'admission temporaire des blés :

1^o Création d'un nouveau type de farine à 50 0/0 d'extraction avec apurement par la sortie de 50 kilos de farine à ce taux d'extraction et de 17 kilos de farine à 80 0/0 d'extraction ou l'analogue ;

2^o Maintien du type à 60 0/0 d'extraction avec apurement par la sortie de 60 kilos de farine à 60 0/0 et 10 kilos de farine au taux de 80 0/0 d'extraction ;

3^o Assimilation du blé dur au blé tendre pour les conditions de réexportation des farines.

Ces conclusions seront soumises à une réunion plénière du conseil supérieur de l'agriculture qui sera convoqué pour le 24 juin.

Mouvement administratif

Un mouvement administratif est en préparation au ministère de l'intérieur.

Ce mouvement portera sur plusieurs préfectures, mais sera surtout important par le grand nombre de nominations et de déplacements de sous-préfets et de secrétaires généraux.

Ce mouvement ne sera prêt que dans une quinzaine de jours.

Traité d'alliance franco-russe

Le *New-York Herald* assure que l'envoyé extraordinaire de France a remis au président de la République un projet de traité, accepté par le tsar et revêtu de la signature des ambassadeurs de France et de Russie.

Ces signatures auraient été échangées le 27 mai, veille du couronnement du tsar.

Le traité intervenu stipulerait les conditions d'une action commune de la France et de la Rus-

le temps seul et l'éloignement peut-être pourront diminuer l'acuité de ses tristes souvenirs. Tout de suite, il a beau faire, son esprit se fait mal à l'idée d'un oubli absolu et se complait dans l'évocation des derniers événements.

Maintenant que la fièvre de désespoir qui le poussait à partir est tombée, il se rend plus exactement compte de la précipitation des incidents des derniers jours.

Il repasse dans son esprit, minute à minute, les dernières heures de sa vie à Paris, depuis la provocation de Dubulle à la terrasse du café de la Paix, jusqu'au moment de son embarquement.

Il revoit, un à un, tous les incidents qui l'ont conduit en quatre jours sur le pont de ce navire, lui, si heureux peu de temps auparavant.

Et de fait il y avait quelque chose d'étrange dans ce brusque arrachement à une vie d'habitudes si ordonnées, si paisibles, quelque chose de fatal dans ce passage d'un calme persistant à une épouvantable tempête...

Savreux, après avoir refusé de se battre, s'était enfui vers Paris comme un fou, l'œil hagard, très pâle. L'oreille pleine des insultes de son adversaire, dans le regard la lueur de doute qu'il avait surprise dans les yeux de ses témoins.

Sur son passage les gens se retournaient, vaguement inquiets, le prenant pour un aliéné échappé d'une maison de santé.

A la barrière les douaniers eurent la tentation de l'arrêter, tant il avait l'air d'un insensé ou d'un homme qui vient de commettre un crime.

Le pauvre garçon marchait à grandes enjambées, sans trop savoir où il allait, la tête perdue, courant devant lui à tout hasard, à travers les rues de Paris.

sie dans l'éventualité d'une guerre. L'alliance serait purement défensive.

« Ce grand succès diplomatique, dit le correspondant du *New-York Herald*, serait dû à l'intervention de l'impératrice douairière. En vertu de ce traité, les deux Etats contractants se garantiraient mutuellement l'intégrité de leur territoire. Ils prendraient l'engagement de se prêter un mutuel secours contre toute agression étrangère, en réservant toutefois leur liberté d'action dans le cas d'une guerre offensive entreprise par l'un d'eux.

» La ratification du traité par le tsar et par le président de la République n'aurait lieu qu'avec l'avis conforme du Parlement français. »

Au ministère des affaires étrangères, dit le *Paris*, on déclare ne rien savoir sur cette information.

La grève de Limoges

Limoges, 16 juin.

Le préfet de Limoges a reçu hier soir les fabricants de porcelaine qui avaient voté, à l'unanimité, un ordre du jour par lequel ils déclarent qu'ils rouvriront aujourd'hui leurs ateliers. Ils ont demandé à l'administration préfectorale de prendre les mesures nécessaires pour assurer la liberté du travail. Le préfet a promis que les mesures d'ordre déjà prises seront maintenues pour protéger les ateliers.

Les chambellans réunis à la Bourse du travail, ont voté un ordre du jour posant nettement la question de la fin de la grève générale. Mais après discussion, l'assemblée a décidé, à mains levées, de ne pas reprendre le travail.

Paris, 17 juin.

On annonce que M. Barthou, ministre de l'intérieur, a annulé la délibération du conseil municipal de Paris accordant des secours aux grévistes de Limoges.

Grève de Typographes

Tous les ouvriers typographes de l'imprimerie de l'*Union catholique*, à Rodez, viennent de se mettre en grève.

Arrestation d'un Français

On mande de Mayence qu'un Français, nommé Louis Matile, de Nancy, a été arrêté sur les fortifications, sous l'inculpation d'espionnage.

Matile a déclaré qu'il se promenait en touristes.

Un officier allemand déserteur

Un journal de Nancy raconte la curieuse désertion d'un lieutenant du 27^e régiment d'infanterie allemand, en garnison à Metz.

Le soir, après une longue journée de marche, il se trouva sur le pont de la Concorde, sans rien dans le corps, l'âme et le cerveau vides aussi.

Certes, Savreux avait conscience d'avoir accompli son devoir héroïquement, mais l'idée que son sacrifice lui coûtait sa renommée, son honneur, lui interdisait le boulevard, en faisait un lâche aux yeux de bien des gens, le troublait étrangement maintenant que la fièvre généreuse qui l'animait était tombée. Il se demandait où aller, que faire, à quoi employer le reste d'une vie dévastée par la calomnie, avilie et souillée par les mensonges d'un misérable. Lentement il traversa le pont et gagna la place de la Concorde.

Au milieu, au pied de l'Obélisque, il stationna un instant, contemplant le ministère de la marine qui profilait l'ombre de sa façade sur la chaussée. Il semblait avoir retrouvé tout son sang-froid ; une idée brusque venait de se faire jour dans son esprit.

— Oui, c'est cela, demain je viendrai là, murmura-t-il ; je me dévouerai à la patrie.

On se bat au Tonkin ; je demanderai au ministre la permission d'aller combattre contre les Chinois ; au milieu de l'émotion des batailles, de la vie rude de campagne, j'oublierai peut-être.

Et, levant les yeux au ciel avec un indicible sentiment de reconnaissance :

— Mon Dieu, je vous remercie de l'inspiration que vous m'avez envoyée, du courage que vous m'avez donné pour accomplir mon devoir jusqu'au bout, sans faiblesse.

Et Savreux s'éloigna, à la recherche d'un gîte pour la nuit, bien décidé à ne pas revoir ses amis et à leur laisser ignorer ce qu'il était devenu.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 24

HAINES MORTELLE

PAR

A. DES ORMEAUX

DEUXIÈME PARTIE

SUR LES COTES DE CHINE

III

Coup d'œil en arrière

Penchés sur les bastingages, le képi à la main, les soldats répondent à la foule par un autre cri de : Vive la France ! qu'ils lancent comme un dernier serment à cette patrie qu'ils quittent et dont ils vont défendre les couleurs par delà des mers.

Et la foule retombe au lourd silence de ses douloureuses réflexions.

Les yeux sont pleins de larmes, les cœurs pleins de sombres pressentiments et de regrets.

A plus d'un il semble que c'est le salut des martyrs que ce vibrant cri de : Vive la France ! tombé des lèvres de ceux qui s'en vont.

C'est qu'on meurt vite sur les côtes de Chine, dans ce pays étrange, au climat malsain, au ciel toujours de feu.

Ce n'est pas le premier départ, hélas ! D'autres vaisseaux déjà ont amené d'autres soldats ;

Le lieutenant S..., fils d'un ancien officier de l'état-major du prince Frédéric en 1870, a deux oncles attachés au Ministère de la Guerre à Berlin. Il a passé la frontière à Novéant, habillé avec des vêtements civils.

Le lieutenant S..., a déserté parce que l'autorité allemande lui a refusé l'autorisation de se marier avec une jeune fille d'origine française habitant Metz.

Cette jeune fille étant maintenant en Tunisie avec sa mère, le lieutenant déserteur projette d'y aller. Il parle couramment le français.

Le canal des Deux-Mers

Dans sa séance de lundi soir, le conseil municipal de Toulouse a émis à l'unanimité le vœu suivant :

Le conseil, — considérant que le projet de construction d'un canal reliant l'Océan à la Méditerranée est accepté et réclamé par les populations du Sud-Ouest ;

Considérant que cette œuvre, éminemment française, est appelée à rendre les plus grands services au point de vue commercial et au point de vue de la défense nationale ;

Considérant que la commission chargée d'examiner la question ne s'est pas inspirée des véritables intérêts du pays ; qu'au contraire cette commission a fait preuve de partialité ; qu'elle a montré un esprit d'obstruction, d'opposition systématique à la réalisation d'une idée qui aurait pour effet de retenir en France l'épargne française et de procurer enfin, pendant longtemps, un travail rémunérateur à la masse ouvrière.

Emet le vœu : que les sénateurs et députés de la Haute-Garonne prennent les mesures nécessaires pour obtenir du Parlement le vote d'urgence du crédit utile pour la mise aux enquêtes du projet du canal des Deux-Mers, les régions traversées étant représentées dans la commission d'enquête ; et proteste énergiquement contre le rapport hâtif de la commission, rapport qui doit être considéré comme nul et non avenu.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Conseil de préfecture

Audience du 15 juin (Suite)

Goujounac. — Protestations de MM. Moles, Costes, Tressens et consorts. — M^e Lagarrigue se présente pour les protestataires. Le conseil ordonne une enquête qui aura lieu à une audience ultérieure.

Reilhac. — Protestation de MM. Gauzens, Sabrazat et Roy. — La protestation est rejetée.

Saint-Daunès. — Protestation de M. le préfet. — Le jour des élections municipales du 3 mai, M. le maire de Saint-Daunès, ayant trouvé dans l'urne, au moment du dépouillement, cinq bulletins qui lui paraissaient irréguliers, ne proclama pas les candidats élus ; il apposa les scellés sur l'urne, qui fut envoyée à la préfecture du Lot.

Le conseil de préfecture, après en avoir délibéré, considérant que le procès-verbal des opérations est très régulier, le nombre des émargements des listes électorales étant bien le même que le nombre des bulletins déposés dans l'urne, considérant, en outre, que le nombre des votants

Ses précautions étaient prises, du reste, nous l'avons vu plus haut.

Le lendemain matin, avant l'heure des audiences, Paul se présentait chez le ministre de la marine, un vieil ami de sa famille avec qui il avait toujours été en très bons termes.

Le ministre l'accueillit avec bienveillance.

— Qu'est-ce qui me procure le plaisir de votre visite, cher maître ? demanda-t-il au jeune avocat, après les premiers compliments.

— Je viens vous demander de me réintégrer dans les cadres de l'armée active et de m'envoyer rejoindre l'amiral Courbet sur les côtes de Chine.

L'étonnement du ministre fut complet ; il dit à Paul :

— Vous vous moquez, monsieur Savreux !

— Amiral, je vous jure que ma demande est sérieuse.

— Sérieuse.

— Oui.

— Mais qu'est-ce donc qui vous prend ? Vous me surprenez étrangement.

— La patrie a besoin de volontaires ; avant d'être avocat j'étais officier, je ne fais donc que mon devoir, je dois l'exemple.

— C'est un mauvais prétexte que vous me donnez là, s'écria l'amiral-ministre, vous ne me dites pas la vérité, aussi, jusqu'à nouvel ordre, je refuse de faire droit à votre demande.

— Cependent...

— Je vous connais assez, mon cher Savreux, pour savoir que vous n'agissez pas à la légère, je suis même persuadé qu'il faut un motif bien grave pour vous déterminer à faire une pareille démarche auprès de moi.

étant de 138, la majorité absolue est de 70 voix, proclame élus : MM. Amouroux (75 voix), Lacroix (72 voix), Lacombe (72 voix), Bley (71 voix), Aladel, adjoint (71 voix), Pierre Aladel (71 voix), Séminadisse (71 voix) et Lespinet (71 voix).

Escamps. — Protestation de M. Sarny et consorts. M^e Martin soutient les protestataires. — Cette affaire est mise en délibéré.

Carennac. — Protestation de MM. Blanche, Maisonneuve et consorts. — Affaire mise en délibéré.

Saint-Sozy. — Protestation de M. le préfet du Lot. — Affaire mise en délibéré.

* * *

Le conseil de préfecture se réunira samedi prochain, 20 juin, pour statuer sur les protestations suivantes contre les opérations électorales du 3 mai :

Concorès. — Protestation de MM. Fabre, Maury et consorts.

Flaunac. — Protestation de M. Guèbre et consorts.

Larroque-des-Arcs. — Protestation de MM. Conquet, Alazard et consorts.

Montcabrier. — Protestation de M. Jouffreau et consorts.

Reilhaguet. — Protestation de M. Thièrre et consorts.

Payrignac. — Protestation de M. Lespinasse et consorts.

Sénaillac. — Protestation de MM. Pezet, Jonquières, Lacroix et consorts.

Varaïre. — Protestation de M. Dalat et consorts.

Conseil de révision

Le conseil de révision s'est réuni mardi à la préfecture, sous la présidence de M. Druard, préfet du Lot.

Il a eu à statuer : 1^o Sur les jeunes gens qui, pour cause de maladie, n'ont pu se présenter dans leurs cantons pour y être examinés ; 2^o Sur les jeunes gens qui n'avaient pas produit les dossiers des dispenses, etc., enfin, pour la clôture définitive des listes de recrutement cantonal dans le département.

Le conseil s'est réuni, en outre, pour examiner les parents des jeunes gens qui ont sollicité la dispense en vertu de l'article 22 de la loi sur le recrutement de l'armée, comme soutiens indispensables de famille.

Soutiens de famille

Aujourd'hui le conseil de révision s'est réuni pour classer par ordre de mérite les jeunes gens qui ont sollicité la dispense comme soutiens de famille.

Questions à la municipalité

Le logement occupé par Mme veuve Ségué, dans les dépendances de l'hôtel de ville, est vacant depuis le mois de février, alors que plusieurs commerçants — trois au moins — ont manifesté par écrit le désir de s'y installer.

Pourquoi les choses restent-elles dans l'état ? Pourquoi laisser vide un appartement recherché pour les avantages qu'il offre au petit négoce ? Est-ce que le budget de Cahors est assez riche pour faire fi d'un recette qui peut s'élever à quatre ou cinq cents francs.

En vérité, il faudrait pourtant bien songer aux inrérêts de la commune.

Du reste, n'insistez pas, c'est un cas de conscience pour moi de vous empêcher de partir et de ne pas vous envoyer à une mort certaine.

Vous avez tout ce qu'il faut pour être heureux, vous êtes riche, vous avez du talent, vous êtes jeune, l'avenir vous appartient, vous deviendrez un avocat fameux, un magistrat illustre.

Les hommes de votre trempe sont trop rares, mon cher enfant, pour exposer la société, qui réclame vos services, à vous perdre.

C'est au nom de cette patrie, que vous invoquiez tout à l'heure, que je vous ordonne de rester.

Vous avez votre place marquée ici ; là-bas votre présence à elle seule ne saurait assurer le succès de nos armes.

Vos bras sont inutiles, un deplus un de moins, c'est bien peu dans la balance des combats.

C'est justement, fit Paul avec amertume, parce que l'avenir que vous prétendez qui m'appartient m'échappe, parce que ma vie est brisée que je veux aller chercher l'oubli là-bas.

— Votre aveu dicte ma conduite, je ne saurais vous accorder ce que vous me demandez.

Et voyant la douleur peinte sur le visage de Savreux, le désespoir profond que décelait son regard, l'amiral ministre ajouta paternellement :

— Voyons, mon cher enfant, c'est donc bien grave, dites ?

Savreux hochait tristement la tête.

— Tenez, amiral, fit-il avec franchise, je ne saurais avoir de secrets pour vous, le fidèle ami de mon père, qui m'avez toujours témoigné tant d'affection, qui vous montrez encore si bon en ce moment pour moi.

Doctorat en droit

M. Joseph Blanc, percepteur à Saint-Céré — l'auteur délicat des *Rimes blondes*, — vient de subir avec succès les épreuves du premier examen de doctorat en droit (sciences politiques et économiques), devant la Faculté de Toulouse. Félicitations sincères à notre compatriote.

Pour les pauvres

M. le colonel Ferry, du 7^e d'infanterie, vient, à l'occasion du mariage de sa fille, de faire remettre à M. le maire de Cahors la somme de 100 fr. pour distribuer aux pauvres de notre ville. Merci au nom des pauvres !

Procession de la Ste-Enfance

Ce matin a eu lieu, avec la pompe accoutumée la Fête de la Sainte-Enfance. La procession des bébés a été splendide. La cérémonie était présidée par le vénérable directeur de l'œuvre, M. de Blaviel.

Fête de gymnastique et d'escrime

Les *Sauveteurs du Lot* donneront, dimanche prochain, sur les allées Fénélon, une fête de gymnastique et d'escrime avec le concours de la musique du 7^e d'infanterie, de la musique l'*Avenir Cadurcien*, de la Société de gymnastique les *Toulousains*, de Toulouse, des élèves du lycée Gambetta et de l'école normale de garçons.

Un défilé, en tête duquel figurera la musique l'*Avenir cadurcien*, se formera sur la place Thiers, à 2 h. 1/2, et se rendra de là au cours Fénélon, en suivant le boulevard Gambetta.

Nous donnerons samedi le programme de cette fête.

Concours musical de Périgueux

Le succès du Concours musical organisé à Périgueux pour le 5 juillet prochain est d'ores et déjà complètement assuré.

36 sociétés, comprenant un ensemble de près de 1,400 orphéonistes, ont bien voulu répondre à l'invitation des « Enfants de Vesone ».

Le Comité d'organisation s'occupe activement de la confection du programme de cette fête musicale, qui promet d'être d'autant plus brillante, qu'elle coïncide avec nos belles Expositions, Industrielle, des Beaux-Arts et d'Horticulture.

Les appelés en 1897

Une circulaire du ministre de la guerre fixe comme suit les catégories qui devront prendre part, en 1897, soit à des périodes d'instruction ou d'exercices, soit à des appels :

Période d'instruction

1^o Les dispensés, en vertu de l'article 23, de la classe 1893 ;

2^o Les hommes de toutes armes de la réserve des classes 1886 et 1890 ;

3^o Les hommes des régiments d'infanterie de réserve des classes 1887 et 1891.

Période d'exercice

Les territoriaux appartenant à la classe 1891 du train des équipages, commis et ouvriers d'administration et infirmiers.

Reuves et appels

Les réservistes de toutes armes de l'armée territoriale appartenant à la classe 1876.

Les hommes de toutes armes des services auxiliaires appartenant aux classes 1876, 1881, 1886 1890 et 1894.

Et, malgré l'atroce douleur qu'il éprouvait à repasser les faits qui l'avaient conduit fatalement dans le cabinet du ministre, il recommença l'histoire que nous connaissons déjà, y ajoutant les incidents que nous venons de raconter.

Le ministre l'avait écouté en silence ; quand il eut terminé sa pénible narration, il lui prit les mains, et, très ému lui-même.

— Je vous comprends, mon pauvre enfant, et je n'ose plus vous retenir.

L'éloignement seul est capable d'amener sinon l'oubli tout au moins un peu le calme dans votre esprit.

— Vous me permettez de partir ? demanda presque joyeusement Paul qui commençait à croire que l'affection de l'amiral pour lui serait un obstacle à ses projets.

— Je ne saurais vous en empêcher maintenant. L'ami aurait voulu vous voir prendre une autre direction que celle des meurtrières côtes de Chine, le ministre n'a pas le droit de vous en dissuader.

Parlez, mon cher enfant, allez rejoindre votre illustre compatriote, l'amiral Courbet ; je suis certain qu'il trouvera en vous un officier solide qui saura le comprendre et le seconder.

Le ministre ajouta mélancoliquement :

— Surtout, tâchez de revenir ! Vous savez, ie temps est un grand médecin. Adieu, mon cher enfant, dites à mon frère d'armes Courbet que je l'admire et que je l'aime.

— Amiral, adieu !...

Le soir même, Paul Savreux, muni de l'ordre du ministre, prenait le train à la gare de Lyon à destination de Toulon où il devait s'embarquer deux jours après sur

1,000 fr.

de dommages-intérêts

Le *Réveil du Lot*, assigné, devant le tribunal civil pour diffamation, par M. Martine, ex-fondé de pouvoirs de la banque Cangardel, a été condamné, à l'audience d'hier, à 1,000 fr. de dommages-intérêts et aux frais.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Séance du 8 Juin

Présidence de M. l'abbé Gary, président semestriel. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le secrétaire général dépose les publications reçues. Il signale dans le *Bulletin* de la Société archéologique de Bordeaux, tome XX, une notice historique de M. Grelet Balguerrie sur les fameux et légendaires *Quatre fils Aymon*, Adalard, Arnaud, Adalelme et Adhémar. Leur père Aymon II du Emenon était comte de Périgueux. Celui-ci avait une sœur abbesse en Quercy et une autre sœur mariée avec un puissant seigneur, Godfred, dit comte de Turenne.

Vers 840, Emenon se rendit à Turenne auprès de son beau-frère Godfred. Tous deux soutinrent avec leurs alliés une guerre de partisans contre l'empereur Louis le Débonnaire. Ils engagèrent son armée dans les défilés et les montagnes du Quercy.

Il est fait dépôt sur le bureau de la Société des envois suivants : *Etudes de littérature et d'art*, 4^e série, par M. Gustave Larroumet, et *Histoire de mon village*, ou monographie de Goujounac, par M. Bladier.

La Société remercie les auteurs de leurs gracieux envois.

Avis est donné de la date du prochain congrès des sociétés savantes à la Sorbonne, qui est fixée au 20 avril 1897.

M. l'abbé Lacout fait part de la découverte de vieux documents intéressant le Quercy. La communication qu'il en propose à la Société est acceptée avec reconnaissance.

Un membre donne lecture de la relation de l'excursion de Mursens. Ce document sera publié dans le Bulletin.

M. l'abbé Gary rappelle, à l'occasion de la mort de Mgr Grimardias, les rapports qu'a entretenus la Société avec ce prélat, qui était son président d'honneur depuis la fondation de la compagnie.

Un sociétaire lit quelques passages du livre de M. Bladier.

Caniac

Ce n'est que dimanche, 14 juin, que les élections municipales ont été terminées dans la commune de Caniac. Aussitôt après le dépouillement du scrutin, le nouveau conseil a procédé à l'élection de la municipalité.

Ont été élus : maire, M. Valentin Pégourié, réactionnaire ; adjoint : M. Méjécaze, cléricale.

Figeac

Deux jeunes gens de 20 à 25 ans, sont entrés, par effraction, en brisant un carreau d'une fenêtre, dans une ferme située à Grimaudin. Les habitants de la maison étaient à la foire de Figeac et avaient heureusement emporté tout leur argent.

En rentrant, ils ont trouvé tous les meubles ouverts et bouleversés et n'ont cependant constaté que la disparition d'une paire de petits souliers de femme.

On a vu, parait-il, les malfaiteurs au moment où ils sortaient de la maison. Ils mendiaient sur leur route et l'un d'eux, pour mieux apitoyer les passants, contrefaisait le manchot.

le transport la *Nive*.

Nous ne raconterons pas cette longue et mortelle traversée de deux mois qui décimait les troupes envoyées au Tonkin, où les vaisseaux ne débarquaient que des hommes malades, fiévreux, qui n'entraient pas dans les baraquements et gagnaient de suite les hôpitaux.

Ce fut le 15 juillet que Savreux se présenta à l'amiral Courbet.

IV

A bord du « Bayard »

Le cœur de Savreux battait bien fort quand la barque qui le conduisait à bord du *Bayard* accosta le vaisseau amiral.

Depuis un instant son regard ne quittait plus l'arrière où dans un écusson rouge, supporté par deux chimères, était inscrite en lettres d'or la devise du preux chevalier :

Sans peur et sans reproche

Il se disait que la noble devise ne convenait à nul autre mieux qu'à l'illustre chef qui commandait à toute l'escadre, et qu'il était heureux de servir sous les ordres d'un tel homme.

Ce fut dans le cabinet qu'il occupait sous la dunette que l'amiral Courbet reçut Paul Savreux.

La pièce, qui a été transformée depuis, était alors en forme de demi-lune. Sept ouvertures, cinq sabords et deux portes ouvrant sur un balcon où l'amiral aimait à se promener, y l'aisaient pénétrer la lumière qui faisait miroiter les peintures or et blanc des boiseries.

L'ameublement était des plus simples, très sommaire même :

(A suivre.)

Dans la soirée, on les a aperçus à la foire de Figeac, et on a pu constater qu'aucun de ces deux gaillards n'était privé d'un bras. Cependant, comme on ne connaissait pas encore le méfait dont ils s'étaient rendus coupables le matin, les personnes qui les reconnurent ne les dénoncèrent pas à la gendarmerie. On espère les arrêter sous peu.

La foire a été peu importante à cause de la pluie, qui n'a cessé de tomber toute la journée. Les cours se maintiennent sur les bestiaux.

Une explosion

Figeac, 17 juin.
Un attentat a été commis ce matin contre M. Labarrière, instituteur à Issepts, et sa famille. Un malfaiteur, encore inconnu, a lancé dans un appartement de la maison d'école une boîte de mine de charrette chargée de poudre. L'explosion a été terrible ; toutes les portes et les fenêtres ont été entièrement brisées. M. le juge de paix de Livernon a été avisé par télégramme de se transporter sur les lieux.

Saint-Céré

Samedi dernier 13 juin, vers minuit, la rue du Mazel a été le théâtre d'une bataille de femmes. Depuis très longtemps, Marie Borie, épouse Puech, réclame à la veuve Birou le remboursement d'une somme de 800 fr. montant d'intérêts qui lui auraient été payés deux fois. La veuve Birou, ne voulant pas rembourser une somme qu'elle assure n'avoir pas indûment perçue, il s'en est suivi entre les deux femmes une violente animosité, qui ne manque pas de se manifester toutes les fois qu'elles se trouvent en présence. Samedi dernier, vers minuit, la veuve Birou sortait de chez le notaire, avec sa sœur Marie Jaubert, épouse Lacam, lorsque la veuve Puech qui avait guetté leur sortie, s'élança à leur poursuite et frappa violemment à la tête son ennemie et sa sœur ; la veuve Birou et la femme Lacam ont au front de sérieuses blessures, qui semblent faites à l'aide d'un instrument contondant. La justice, aussitôt prévenue, a fait une enquête, la femme Puech a été laissée en liberté.

FAITS DIVERS

La quadruple évasion de la gare d'Agen
Agen, 16 juin.

M. Mercherz, directeur du pénitencier de Villeneuve-sur-Lot, est arrivé aujourd'hui à Agen pour y procéder à une enquête sur les circonstances de l'évasion dont nos lecteurs connaissent aujourd'hui tous les détails. Il a longuement interrogé les deux gardiens et les forçats provisoirement déposés à la maison d'arrêt. On n'a encore aucune nouvelle des fugitifs. Avec un zèle dont ils sont coutumiers, les gendarmes poursuivent leurs recherches, mais malheureusement elles n'ont encore donné aucun résultat. On télégraphie de Lectoure : Lundi, à 10 heures du matin, le bruit se répandait en ville que la gendarmerie avait eu la bonne chance d'arrêter deux des criminels dont on annonçait l'évasion de la voiture cellulaire d'Agen. Il n'en fallait pas davantage pour attirer un nombreux public dans la direction indiquée. De ces deux individus que l'on serrait de près, l'un paraissait répondre au signalement qui était donné du nommé Condom. Après comparaison au parquet, tous deux ont été, par ordre du procureur de la République, écroués à la maison d'arrêt. Faut-il réellement les ranger parmi les bandits que l'on recherche ? L'enquête à laquelle on se livre pourra seule l'établir. Jusqu'ici, tout ce que l'on sait, d'après un livret militaire exhibé par l'un et les explications fournies par l'autre, c'est qu'on se trouverait simplement en face d'un vagabond du nom de Louis Sorant, se disant âgé de 40 ans, et exerçant toutes sortes de professions ; tandis que le livret le qualifie de coupeur de rideaux et le donne comme originaire de l'arrondissement de St-Quentin (Aisne) ; et en face d'un nommé Joyeux, 22 ans, se disant marin du commerce, originaire du département de la Charente-Inférieure, ayant déserté depuis le 26 mai dernier le 438^e de ligne en garnison à Bellac (Haute-Vienne). Une dépêche officielle, adressée de Condom, est parvenue, hier soir, au parquet d'Agen, annonçant que la gendarmerie d'Eauze a arrêté un individu répondant au signalement de celui des quatre forçats, qui porte précisément le nom de Condom. Les précisions manquent encore. Il faut attendre à demain pour savoir si l'individu dont on annonce l'arrestation est bien un des évadés de la gare d'Agen.

Laplume, 17 juin.
La gendarmerie de Laplume a arrêté deux individus dont l'un correspondait au signalement de Perrin. Son livret mentionne 38 ans ; il en paraît 28 à 30.

Il porte un baret bleu et un habit marron. Ils ont été arrêtés entre Laplume et Astaffort.

Agen, 17 juin.

Le nommé Condom, âgé de 19 ans, un des quatre évadés, a été réellement arrêté par la gendarmerie d'Eauze. Il avait commis un vol à Mézin, arrondissement de Nérac. Il a été trouvé porteur d'un itinéraire mentionnant les villes qu'il devait traverser d'Agen à Fontarabie (Espagne).

Les trois autres évadés ont été aperçus aux environs d'Auch.

Assassinat de la baronne de Valley

La baronne de Valley a été trouvée assassinée chez elle, rue de Penthièvre, à Paris.

Le vol est le mobile du crime. Deux individus soupçonnés sont recherchés.

Odyssée de la baronne

Mme la baronne de Valley, née Herminie de Montbel, qu'on a trouvée étranglée dans le modeste logement qu'elle occupait 27, rue de Penthièvre, était née en 1814, dans la Charente-Inférieure.

Elle était donc âgée de quatre-vingt deux ans.

Son père, M. Guillaume-Isidore Baron, comte de Montbel, né à Toulouse en 1787, mort à Frohsdorf en 1861, successivement ministre de l'Instruction publique, de l'Intérieur, puis des Finances dans le Ministère de Polignac, signa les fameuses ordonnances de Juillet, accompagna le roi Charles X à Rambouillet, s'enfuit en Autriche et fut condamné à la mort civile et à la détention perpétuelle. Il bénéficia de l'amnistie de 1837.

Sa fille Herminie, à l'âge de dix-huit ans, était fort jolie et douée d'une voix merveilleuse. Elle brilla dans les salons pendant toute la durée du règne de Louis-Philippe, et la Galerie des femmes célèbres lui consacra un élogieux article.

Elle s'était mariée en 1839 avec M. le baron de Valley. Veuve six mois après son mariage, elle mettait au monde cinq mois après, deux jumeaux qui moururent à l'âge de un an.

Très lancée dans le monde légitimiste, mêlée à toutes les intrigues du faubourg St-Germain, elle fondait, en 1832, la revue *La Violette*, à laquelle collaborait George Sand et plusieurs écrivains renommés.

Lors du bombardement de Tanger par l'escadre du prince de Joinville, Mme de Valley, qui se trouvait alors à la Cour de Madrid, fut chargée, par le gouvernement français, d'une mission auprès du gouvernement shérifien.

La baronne avait été l'amie de la femme du grand-vizir du sultan du Maroc. Ce vizir, encouragé par l'Angleterre, opposait un *non possumus* absolu à toutes les prétentions de la France.

Mme de Valley se rendit à Marachech, où de grandes fêtes furent données en son honneur ; elle visita le harem, s'aboucha avec le grand-vizir et applanit les difficultés.

Son intransigeance légitimiste empêcha la monarchie de Juillet de la décorer.

Sa vie est semée d'une longue suite d'aventures dont la dernière fit quelque bruit à l'époque.

En 1870, Mme de Valley se trouvait au Kur-saal de Wiesbaden. Pendant un dîner à table d'hôte, au milieu d'une affluence assez considérable d'étrangers, un vieil officier allemand se leva et, levant son verre, proposa à l'assistance de boire à la reddition de Metz dont la nouvelle venait d'arriver, et à la gloire de l'armée allemande.

La baronne, qui était à gauche de l'officier, se dressa d'un bond et administra un vigoureux soufflet à l'officier allemand.

Le scandale fut énorme, et la baronne, très calme, sortit au bras de M. Nouvion, capitaine de l'armée française, aujourd'hui répartiteur de la Ville de Paris.

Paris, 18 juin.

Les assassins de la baronne de Valley sont arrêtés, ce sont les nommés Laguénie, âgé de 17 ans ; Julien et Paul B...

Laguénie, qui faisait les commissions de la baronne, a conduit les deux autres chez celle-ci ; tous les trois ont fait des aveux complets, on les a arrêtés au quartier Latin où ils faisaient la fête avec le millier de francs qu'ils ont volé à la victime.

Une héroïne

Une scène émouvante s'est déroulée dimanche après-midi, à quatre heures, à l'hospice de la Salpêtrière.

Une pensionnaire, Mme Marie Helsen, en traitement dans une salle située au dernier étage, prise subitement d'hallucination, est montée sur la fenêtre et de là a gagné le cheneau, large de quarante centimètres seulement, qui règne le

long de la façade au sommet du bâtiment principal.

Une infirmière, Mme Petit-Barat, l'ayant aperçue, monta à son tour résolument sur le cheneau et s'élança à la poursuite de la folle. Celle-ci se voyant sur le point d'être rejointe, se retourna en poussant des cris surhumains et tenta de saisir l'infirmière à bras-corps.

Une lutte s'engagea alors entre les deux femmes, aux yeux du corps médical et du personnel de l'hospice qui, de la cour, suivaient haletants d'angoisse les péripéties du drame qui se déroulait à une hauteur de vingt mètres au moins.

On était allé chercher des échelles pour se porter au secours de l'infirmière et de la malade, quand celle-ci, prise d'une syncope soudaine, tomba au-dessus du vide.

Mais Mme Petit-Barat, avec une présence d'esprit et un sang-froid remarquables, empêcha la chute de la folle, puis, l'enlevant dans ses bras, gagna avec son fardeau la fenêtre, aux applaudissements des personnes présentes.

Notons que Mme Petit-Barat, est relevée de couches depuis quatre jours seulement et qu'elle est mère de trois enfants, ce qui ne l'a pas empêchée de risquer sa vie pour sauver celle de la malade.

L'Annuaire Français des Mines d'or, qui vient de paraître chez C. LAMY, éditeur, 124, boulevard de La Chapelle, à Paris, est un volume de 830 pages d'un texte très serré, du prix de 5 fr. (5 fr. 50 par la poste). Il contient une notice historique sur chaque Compagnie minière, un exposé très complet de l'exploitation et de la situation financière des Sociétés, les cours des actions à Paris et à Londres depuis l'origine ; il décrit longuement le domaine des Compagnies ; il donne les noms des administrateurs, des représentants en France, l'adresse des bureaux à Paris et à Londres ; il explique la provenance de la production, des bénéfices mensuels, des dividendes distribués, etc. Ce volume est indispensable à tout détenteur de titres miniers.

Musique du 7^{me} de Hagae

PROGRAMME des 18 et 21 Juin
Salut lointain, pas redoublé Doring.
Le Lac des Fées, ouverture Auber.
Les Dragons de Villars, fantaisie Maillard.
Santiago, valse Carlein.
Les Pantins de Violettes, fantaisie Adam.
St-Nazaire, marche Courtois.
De 8 à 9 1/2 heures

Agriculture et Viticulture

Sur la désinfection des engrais liquides. — Couleure et incision annulaire

(Suite et fin)

Comme nos lecteurs viennent de le voir, les professeurs italiens recommandent l'incision annulaire. Bien que cette méthode assure un parfait résultat, quelques viticulteurs se sont élevés contre elle ; ils prétendent qu'elle est une cause d'affaiblissement pour le cep et que si, en temps ordinaire, elle fait grossir le raisin, c'est au détriment de sa qualité. Il est évident que c'est une opération délicate, qui demande à être appliquée avec discernement et circonspection afin de s'éviter des mécomptes, mais elle présente de très nombreux avantages : non seulement elle diminue très sensiblement la couleure, ce qui est le point qui nous occupe ici, mais elle détermine un accroissement notable du volume des raisins et rend la maturité plus précoce.

D'une façon générale, on peut dire de l'incision annulaire qu'elle augmente la production et l'amélioration dans le cas de maturité difficile résultant du cépage ou de la température de l'année.

En quoi consiste l'incision annulaire ? Nous pourrions citer ici M. Baitet, qui a décrit l'opération avec détails ; mais nous nous résumerons, afin de ne pas nous étendre trop longuement. L'incision annulaire consiste à enlever sur le rameau une bague d'écorce ayant 5 à 6 millimètres au plus de largeur. Il importe que la section présente des bords intacts et ne porte que sur l'écorce, sans entamer les parties sous-jacentes ; la bague d'écorce doit être enlevée dans son entier, de manière à mettre complètement à nu le bois situé au-dessous.

Outre les résultats nombreux résultant de l'incision annulaire, — résultats que nous venons de mentionner, — il y en a beaucoup d'autres qu'il ne nous est pas permis, dans cette courte étude, d'examiner et de discuter ; tels sont : l'accroissement de la richesse saccharine du raisin, l'augmentation en rendement du jus de raisin, etc.

A quel moment opérer l'incision annulaire ? On la pratique depuis l'apparition des fleurs jusqu'à la floraison ; l'instant le plus favorable, paraît être, selon M. Follenay, le commencement de la pleine floraison, mais les bons effets de l'incision s'obtiennent également lorsqu'on l'exécute, à la rigueur, à la floraison.

Nous citerons à ce propos le rapport présenté, il y a une dizaine d'années, par Cazeaux-Cazalet au comice agricole de Cadillac :

« Les résultats de l'incision annulaire ne peuvent être avantageux que lorsque l'incision a été bien faite, c'est-à-dire lorsque la zone a été complètement pelée tout autour de l'axe, sans déchirure, de chaque côté de l'écorce restante. »

L'incision pratiquée au départ de la floraison donne plus de résultats pour la production du fruit que celle faite en pleine floraison. Dans l'incision moyenne ou tardive, l'effet est plus ou moins partagé entre le bois et le raisin, tandis que dans l'incision précoce, c'est le raisin qui seul profite de l'opération. »

Sur quels rameaux doit se pratiquer l'incision annulaire ? Jamais sur la tige elle-même, mais exclusivement sur les branches à fruit.

Sans exposer de théorie au sujet de la qualité du vin de vignes soumises à l'incision, on peut reconnaître cependant que la pratique que nous recommandons n'est pas sans exercer une grande influence sur le résultat final.

Nous terminons cet exposé par la conclusion de l'étude de M. Follenay. Après avoir victorieusement réfuté toutes les objections soulevées contre la pratique de l'incision, il écrit : « Les objections faites par la théorie à l'incision annulaire par suite d'une interprétation tout au moins exagérée des lois de la physiologie végétale ne peuvent se soutenir. Et comme ces reproches sont les seuls qui soient appuyés de quelque apparence de logique, viticulteurs et vignerons en concluront facilement qu'une opération si avantageuse et si facile, qui n'a contre elle que des reproches aussi peu fondés, devra être mise en pratique dans les vignobles, ou tout au moins essayée dès que les phénomènes météoriques du printemps pourront faire craindre la couleure et ceux de l'été un défaut de maturité du raisin. »

Bourse de Paris

Cours du 18 Juin 1896

RENTES

3 0/0.....	compt ex-c.	100 97
3 0/0 amortissable.....	compt.	100 40
4 1/2 0/0.....	compt.	104 50

A LA BOULLE D'OR
H. FABRE
10, RUE DE LA MAIRIE, 10
CAHORS

FABRICATION ET RÉPARATION
D'HORLOGERIE, BIJOUTERIE & JOAILLERIE
Dorure et Gravure sur Métaux
LUNETTERIE & OPTIQUE
ÉLECTRICITÉ
Achat de Matières Or, Argent et Platine
Travaux soignés. — Prix modérés
On demande un apprenti

DÉPÊCHE

LA MISSION MORÈS

Paris, 18 juin.

Le bruit se confirme que le marquis de Morès a été massacré avec 35 hommes de sa mission, dans le Sud de la Tripolitaine, par la tribu des Ben-Oussi.

NAUFRAGE

Deux cent quarante victimes

Londres, 18 juin.

Un terrible naufrage a eu lieu, hier, dans les eaux d'Ouessant.

Un vapeur anglais, le *Drummond-Castle*, allant de Capetown à Plymouth, a coulé bas, près d'Ouessant, la nuit dernière.

Il y avait à bord 143 voyageurs et 103 hommes d'équipage.

Jusqu'à présent, il n'y a que trois personnes de sauvées et on n'a retrouvé que six cadavres.

ÉTUDE

de M^e René BILLIÈRES, licencié en droit, avoué à Cahors, rue Ste-Claire n^o 52 près le Palais de Justice.

EXTRAIT

D'UN

Jugement de séparation de biens

Suivant jugement du Tribunal civil de Cahors en date du dix-sept juin mil huit cent quatre-vingt-seize, la dame Anna Gipoulou, sans profession, épouse de Jean Souillac, avec lequel elle est domiciliée à Frayssinet-le-Gélat, a été déclarée séparée quant aux biens d'avec son dit mari.

Pour extrait certifié sincère.
Cahors le dix-huit juin mil huit cent quatre-vingt-seize.

L'avoué poursuivant,
René BILLIÈRES.

**Une Action de Mine d'Or
Pour Rien**

A chaque abonné au journal

**Les Nouvelles
DE CRIPPLE CREEK**
BULLETIN MENSUEL ILLUSTRÉ
Des Mines d'Or du Colorado, E. U.

CE JOURNAL — l'Édition française du plus important organe des Mines d'Or aux États-Unis, le

AMERICAN GOLD MINING RECORD est publié à Chicago et entretient des correspondants dans tous les centres aurifères de l'Ouest et spécialement dans le district de

CRIPPLE CREEK, COLORADO, le camp minier le plus étonnant et le plus productif découvert jusqu'à ce jour.

Encore à ses débuts, ce district a produit, en 1895,

42.000.000 de francs d'Or

et, à l'heure qu'il est, sa production dépasse **6.000.000** DE FRANCS PAR MOIS

Deux Compagnies aurifères de ce district appartiennent à des Syndicats français. Les actions de l'une,

LA VICTOR

émises à 5 francs, se vendent couramment fr. 38.50 en Bourse de New-York et donnent un revenu annuel de 22 pour cent ; et l'autre,

LA REBECCA

fait prime en Bourse de Paris et paye de gros dividendes.

Désireux de faire connaître à tous la merveilleuse situation et le grand avenir des

Mines d'or de Cripple Creek,

les propriétaires des « Nouvelles de Cripple Creek » ont acquis un certain nombre d'actions de la

LOYAL GOLD MINING COMP.

(Société anonyme)

MINE D'OR « **LA LOYALE** » MINE D'OR

et ont décidé de donner en *Prime Gratuite* **UNE ACTION DE UN DOLLAR,**

(CINQ FRANCS) entièrement libérée,

à tout abonné d'un an au journal

Les Nouvelles de Cripple Creek,

lui assurant, ainsi, d'un seul coup, une circulation

énorme dans tous les pays de langue française et augmentant d'autant la valeur de la publicité de leur journal.

Un titre d'action de CINQ FRANCS, entièrement libéré, sera donc expédié par retour du courrier à toute personne qui enverra un Mandat-Poste de la somme de cinq francs à l'ordre du directeur de l'

American Gold Mining Record

313-145 La Salle Street,

CHICAGO, ÉTATS-UNIS,

Et elle recevra chaque mois régulièrement

Les Nouvelles de Cripple Creek

BULLETIN MENSUEL ILLUSTRÉ

des Mines d'Or du Colorado

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

VOYAGE D'EXCURSION

AUX

Plages de la Bretagne

Du 1^{er} Mai au 31 Octobre, il est délivré des Billets de voyage d'excursion aux *Plages de la Bretagne*, à prix réduits, et comportant le parcours ci-après :

Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Savenay, Questembert, Ploërmel, Vannes, Auray, Pontivy, Quiberon, Lorient, Quimperlé, Rosporden, Carnéau, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé et Châteaulin.

Durée : 30 jours

Prix des billets (aller et retour) 1^{re} classe : **45** francs. — 2^e classe : **36** francs.

AVIS. — Ces billets comportent la faculté d'arrêt à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour. Le voyage peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

La durée de validité peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant paiement, avant l'expiration de la durée primitive ou prolongée, d'un supplément de 10 0/0 du prix des billets.

Il est délivré des Billets complémentaires du Voyage d'excursion aux Plages de Bretagne, réduite de 40 0/0, sous condition d'un parcours minimum de 150 kilomètres.

Ces Billets sont délivrés de toute station du réseau d'Orléans et séparément : le premier pour aller rejoindre le voyage d'excursion ; le second, s'il y a lieu, pour quitter le voyage d'excursion et permettant de se rendre à un point quelconque du réseau d'Orléans.

Billets d'aller et retour à Prix réduits

Pour ROYAT et LAQUEUILLE

Pendant la saison thermale, du 1^{er} Juin au 30 septembre, la Compagnie d'Orléans délivre, à toutes les gares de son réseau : 1^o pour la

station de *Laqueuille* desservant les stations thermales du *Mont-Dore* et de *La Bourboule* ; 2^o pour la station de *Royat*. des billets aller et retour réduits de 25 0/0 en 1^{re} classe et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur le double des prix des billets simples.

Tout billet délivré à une gare située à 300 kilomètres au moins desdites stations donne droit au porteur à un arrêt en cours de route à l'aller et au retour.

La durée de validité de ces billets est de 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée. Cette durée peut être prolongée de 5 jours, moyennant paiement d'un supplément de 10 0/0 du prix du billet. La demande de prolongation peut être faite soit à la gare de départ, soit à la gare d'arrêt, lorsqu'il y a lieu, soit à la gare destinataire, *mais avant l'expiration de la durée de validité des billets.*

Les voyageurs munis de ces billets peuvent faire usage des places de luxe, à la condition de payer intégralement le supplément afférent aux dites places.

AVIS. — Les voyageurs obtiennent, sur leur demande, soit à la gare de départ, soit au bureau du Correspondant de la Compagnie à *Laqueuille*, des billets d'aller et retour réduits de 25 0/0 pour le *Mont-Dore* et *La Bourboule*.

Du *Mont-Dore* et de la *Bourboule* à *Royat* et *Clermont-Ferrand* et *vice versa*. De *Bort* à

Laqueuille (Le *Mont-Dore* et la *Bourboule*), *Royat* et *Clermont-Ferrand* et *vice versa*. Billets d'aller et retour à prix réduits valables pendant 3 jours.



25 ANS DE SUCCÈS.
MAISON DE CONFIANCE
POUR
LA POSE DES DENTS
Le Redressement
& toutes les Opérations relatives
à l'ART DENTAIRE.

AUDOUARD
Chirurgien-Dentiste

16 Rue du Maréchal Brune
BRIVE (CORRÈZE)

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive, pour le consulter, à vouloir bien lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.
ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : AUDOUARD BRIVE.

EXPOSITION



CAHORS 1881

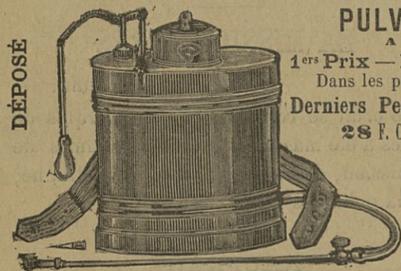
B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.



PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

A pompe directe et air comprimé

1^{er} Prix — Hors Concours — Médailles d'Or
Dans les principaux Centres viticoles de France

Derniers Perfectionnements. Appareil garanti

28 F. CUIVRE JAUNE — 32 F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant

Chevalier du Mérite Agricole

18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)

NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

Cave Bordelaise

3, rue de la Mairie, CAHORS

M. LASSERRE, ANCIEN CHEF DE SECTION

M. COMBARIEU, Successeur

Livraisons au détail et à domicile de vins vieux en bouteilles de Bordeaux-Médoc, vieux Cahors, vins blancs secs et doux de la Gironde et de Banyuls-sur-Mer (garantis de raisins frais), Grenache, Muscat et Banyuls supérieur (vins de propriétaire), Cognacs, Rhums, Armagnacs de 1^{re} marque, Spiritueux, Liqueurs de marque, Champagnes, Vins en fûts et Eaux minérales. — Prix très réduits sur tous les articles eu égard à leur qualité tout-à-fait supérieure.

GUÉRISON
Certaine et Radicale
de toutes les
AFFECTIONS
de la **PEAU**
Dartres, Eczéma, Acné,
Psoriasis, Herpès, Prurigo,
Pityriasis, Lupsus, etc., etc.

MEME DES
Plaies d'Ulères variqueux
dits incurables.

Ce Traitement qui a été essayé dans les
HOPITAUX avec le plus grand succès et
présenté à l'Académie de Médecine ne
dérange pas du travail, il est à la portée
des petites bourses, et, dès le 2^e jour, il
produit une amélioration sensible.
M. LEMORMAND, néo. Spéc. ancien Aide-
Major des Hôpitaux M^{rs}, 9, rue de Turin,
PARIS. Consultations gratuites par Corresp.

IMPUISSANCE de l'homme,
stérilité de la
femme. Pilules, effet immédiat sans
nuire à la santé, 4 fr. Dépôt unique :
Spitaëls, ph. à Lille. Envoi discret.
Même pharmacie, Pilules contre les
pertes d'urine au lit à tout âge, 5 fr.

Le propriétaire-gérant : LAYROL.

**PIANOS
MUSIQUE & ORGUES**

Ancienne Maison TRUFFIER, fondée en 1852

Arthur LAGAPE, facteur-accordeur de Pianos & Orgues

SUCCESSEUR

2, Rue Taillefer et place Francheville, 40, Périgueux

LOCATION depuis 8 fr. par mois à l'année

PIANOS ENTIÈREMENT NEUFS

Rendus franco chez le client. Accord gratuit

Vente, Location, Échange, Accords, Réparations

Pour tous renseignements, s'adresser chez **M. VIGOUROUX**

Organiste de la Cathédrale et professeur de piano,

Rue Clément-Marot, CAHORS

Vignes Américaines

LES PLUS ANCIENNES DU DÉPARTEMENT

PAR MILLIONS de plants à la vente

en boutures, racinés et plants greffés soudés de toutes variétés

Grandes quantités de boutures pour greffage, 1 mètre de long
0,006 millimètres au petit bout.

Gamay x Couderc, Aramon x Rupestris Ganzin, Mourvèdre x Rupestris, Bourisquou x Rupestris, Riparia Gloire, Grand Glabre, Rupestris Phénomène du Lot, etc., etc. Ce dernier s'adapte à plus de 60 0/0 de calcaire. L'essayer c'est l'adopter.

Envoi franco des Catalogues prix-courant et notice sur le Rupestris Phénomène du Lot.

Vins des côtes du Lot, depuis 80 fr. la barrique logé et en sus franco sur wagon Puy-l'Évêque. Envoi d'échantillon franco contre 1 fr. en timbres-poste.

Vient de paraître :

Nos Expériences Pratiques sur la Culture des Vignes Américaines.

Prix : 3 fr. (franco poste).

4^{me} édition, revue et considérablement augmentée. En vente chez l'Auteur et principaux Libraires.

Pour toute commande de 100 francs en vins ou plants, nous donnons un exemplaire de notre ouvrage.

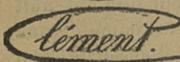
S'adresser au propriétaire, **M. Victor COMBES**, Chevalier du Mérite Agricole, à **VIRE**, par Puy-l'Évêque (Lot).



GRANDE MARQUE NATIONALE

CLÉMENT

LA MARQUE LA PLUS CONNUE DU MONDE ENTIER



La plus réputée — La meilleur marché

Bicyclette de luxe 500 fr. pneumatique **DUNLOP** | Bicyclette de luxe p^r dames 575 fr. pneumatique **DUNLOP**

id. n^o 1 375 fr. — — id. n^o 1 id. 450 fr. —

id. n^o 2 325 fr. — — id. n^o 2 id. 375 fr. —

Toutes les roues des machines **CLÉMENT** sont montées avec les nouveaux rayons tangents incassables renforcés aux deux bouts.

Demandez le catalogue à **M. Jean LARRIVE**, agent général, **A CAHORS.**

DES AGENTS SÉRIEUX SONT ACCEPTÉS DANS TOUS LES CANTONS DU LOT.